Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 059-215900176-20261013-M26090-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.090

MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ A CÉLINE LEROUX, CRISTIANE DELESTREZ, BENJAMIN TISON-BEERNAERT, EVE ROBBE

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu les articles L2122-22 et L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE26.041 du 29 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'invitation du Bourgmestre d'Osterode à la reforestation du Harz et dans le cadre des échanges officiels relatifs au Jumelage;

ARRETONS

Article 1er : Mandat spécial est donné à Céline LEROUX, Adjointe au Maire, Cristiane DELESTREZ, Adjointe au Maire, Benjamin TISON-BEERNAERT, Adjoint au Maire, et Eve ROBBE, Conseillère Municipale, dans le cadre d'un déplacement à Osterode, du 30 octobre au 2 novembre 2026, afin de représenter la Ville d'Armentières à la reforestation du Harz et dans le cadre des échanges officiels relatifs au Jumelage.

Article 2 : La prise en charge des frais liés à ce mandat spécial, s'il y a lieu, est autorisée sur présentation des justificatifs de dépenses. Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de l'année en cours, chapitre 65, fonction 65312, nature 02.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargées chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le 13 octobre 2026

Jean-Michel MONPAYS

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Vice Président de la
Métropole Européenne de Lille